

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_005

Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Tarn-amont

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu le courrier de la préfète de Lozère en date du 18 janvier 2019, informant le président du renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du Tarn-amont et lui demandant de procéder à la désignation d'un représentant du syndicat mixte à la CLE ;

Désigne Jean-Luc AIGOUY pour représenter le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont à la CLE du SAGE du Tarn-amont ;

Rappelle que, les membres de la CLE étant aussi ceux du comité de rivière du contrat de rivière du Tarn-amont, Jean-Luc AIGOUY représentera également le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au comité de rivière du Tarn-amont ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 13/02/2019
048-200080547-20190207-DE_2019_005-DE

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 13/02/2019
048-200080547-20190207-DE_2019_005-DE